

Résolution sur la détention arbitraire du président Mohamed Bazoum par la junte au Niger

2026/2642(RSP) - 12/03/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 524 voix pour, 2 contre et 29 abstentions, une résolution sur la détention arbitraire du président Mohamed Bazoum par la junte au Niger.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Pour rappel, un coup d'État militaire a eu lieu au Niger le 26 juillet 2023, entraînant la dissolution de l'ordre constitutionnel et l'instauration d'une junte militaire. Depuis lors, le président Bazoum et son épouse sont détenus par la junte au pouvoir et seraient privés d'avocat et de visites familiales, ne bénéficiant que de soins médicaux limités. La Cour d'État a levé l'immunité présidentielle de Bazoum et les autorités ont promis de le poursuivre pour « haute trahison », un crime passible de la peine de mort.

De manière générale, la situation sécuritaire au Niger et dans l'ensemble du Sahel continue de se détériorer, les groupes djihadistes perpétrant des attaques meurtrières.

Dans ce contexte, le Parlement a fermement condamné le maintien en détention arbitraire du président Bazoum, démocratiquement élu, et de son épouse, ainsi que de toutes les autres personnes détenues lors du coup d'État, et a exigé leur libération immédiate et inconditionnelle.

Tout en condamnant la répression des acteurs politiques, des journalistes et de la société civile, les députés ont appelé les autorités nigériennes à accélérer le processus de rétablissement de l'ordre démocratique, notamment par la réintégration des partis politiques et l'organisation d'élections libres et équitables.

Le vice-président/représentant des hauts fonctionnaires, les États membres, l'Union africaine et la communauté internationale sont appelés à intensifier leurs efforts diplomatiques pour obtenir la libération du président Bazoum.